

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE MONTBOUCHER

A R R E T E n°2026-06AR

Modifiant temporairement les règles de circulation
sur la RD36, des Fredoux aux Bourdeix
Commune de MONTBOUCHER

Le Maire de la commune de MONTBOUCHER :

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le Code général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la Route,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1), approuvée par arrêtés interministériels du 8 avril 2002 et du 31 juillet 2002,
VU la demande formulée par l'entreprise SOCALEC 69134 Dardilly Cedex
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux d'enfouissement des réseaux, il y a lieu de réglementer la circulation de la façon suivante :

A R R E T E :

ARTICLE 1

La circulation sera interdite sur la voie départementale Route de la Liberté entre les points indiqués sur le plan ci-annexé, du 20 avril 2026 à 8h00 au 12 juin 2026 à 18h00.

ARTICLE 2

Les riverains seront autorisés à circuler sur cette portion de route à 10 km/h maximum.

ARTICLE 3

Une déviation sera mise en place dans le sens de l'itinéraire ci-annexé.

ARTICLE 4

Les prescriptions énoncées ci-dessus seront signalées aux usagers par la pose de panneaux de signalisation « Route barrée » et « Déviation » .

ARTICLE 5


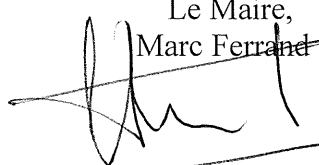
Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

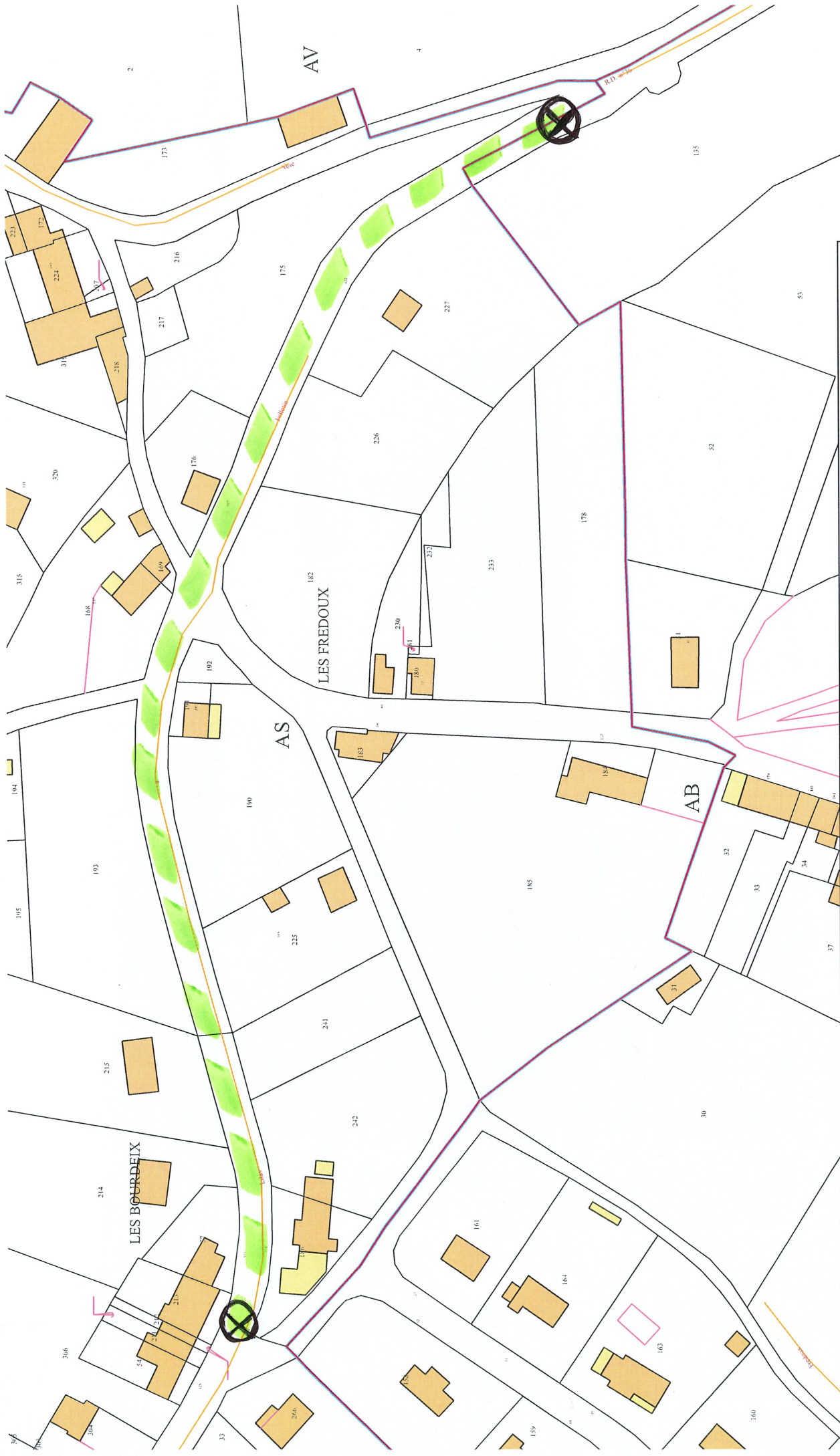
ARTICLE 6

MM le Maire de MONTBOUCHER, Mme la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse et le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Montboucher, le 10 avril 2026

Le Maire,
Marc Ferrand





Echelle : 1:1 356,745003

 route barrée RD36 

